



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30794976/00/FR/000

Original



040 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Rue Sainte-Aldegonde 68 - 7540 Tournai



Effectué le :

du 17/07/2024 11:20

au 24/07/2024 14:22



Effectué par : MATHIAS FONTAINE (5963), BRUNO CENTURIONE (6945)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

Adresse

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom

Adresse

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte

Adresse

540 Tournai

Code EAN

N° Compteur

Compteur index jour 44118,2

Compteur index nuit 53563,5

Type d'installation Inst. DOMESTIQUE

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingreportingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

Date d'émission : 24/07/2024

1 / 10



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30794976/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5.)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
	- Les photos illustrant les infractions et les observations sont données à titres d'exemple et ne sont pas limitatives. Les infractions et les observations peuvent se répéter dans l'installation ailleurs qu'illustré sur la photo.
Dérogations	- Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Monophasée
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm ²)	10
Nombre de circuits	14
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	25
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	2

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
Différentiel général	40	300	A
Différentiel général 2	40	30	A



Rapport

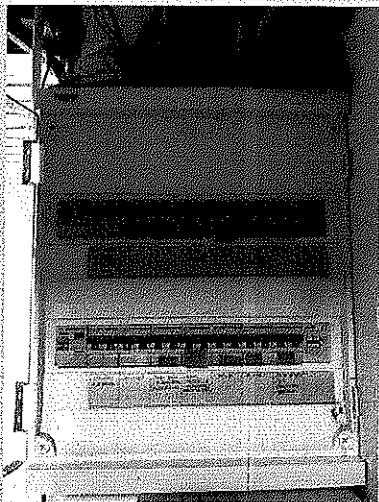
Original

RAPPORT N°
GEM/15/30794976/00/FR/000

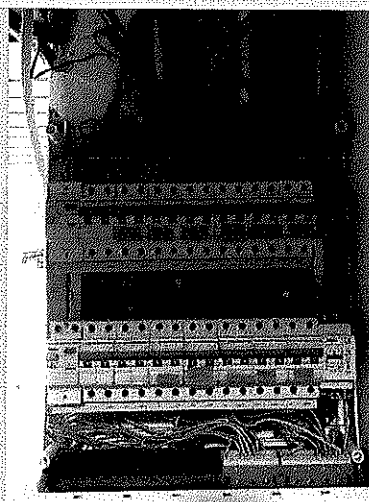
Description de l'installation électrique

Caractéristiques du tableau : Tableau principal

description tableau	- 1 interrupteur différentiel II 40A 300mA - 1 interrupteur différentiel II 40A 30mA - 7 disjoncteurs II 16A - 6 disjoncteurs II 20A - 1 disjoncteur II 32A
Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	2
Nombre de circuits	14



(Photo extérieur)



(Photo Intérieur)

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas unifilaires	Pas présent
Plan de position	Pas présent



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30794976/00/FR/000

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	P.A.
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Nok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Nok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Valeur du niveau d'isolement général (MΩ)	0.24
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Nok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Nok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Nok

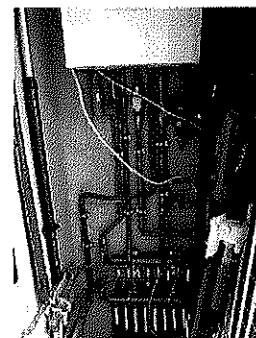
Infractions constatées

DOCUMENTS

- Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation électrique domestique (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).
- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire de l'installation électrique domestique (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).

EQUIPOTENTIELLE PRINCIPALE

- Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage) (L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.). Ainsi que le compteur d'eau



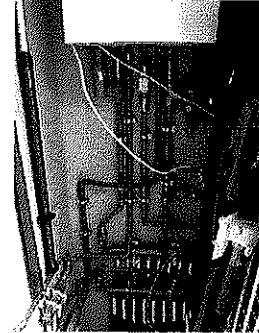


Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30794976/00/FR/000

- Réaliser les liaisons équipotentielle principales par des conducteurs isolés vert/jaune de section minimum 6 mm^2 (L1: 5.4.4.1.; L3: 5.4.4.1). Ainsi que compteur d'eau

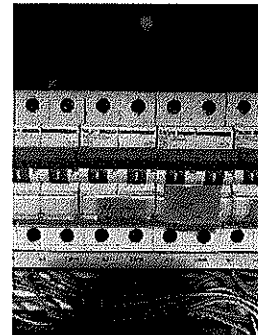


PRISE DE TERRE (présence)

- Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.4.3.; L2: 4.2.4.3.; L3: 4.2.4.3.).

TABL. : Tableau principal

- La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.1.). Circuit hotte



- Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (L1: 5.2.2.; L2: 5.2.2.; L3: 5.2.2.).





Rapport

Original

RAPPORT N°

GEM/15/30794976/00/FR/000

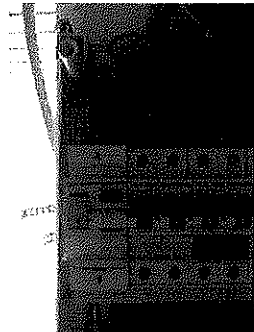
- Placer sous conduits ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB (L1: 5.2.9.3.; 5.2.9.6.; L3: 5.2.10.4.)



- Le dispositif à courant différentiel-résiduel ne présente plus les garanties de sécurité nécessaires (L1: 1.4.2.1.; L3: 1.4.2.1.).

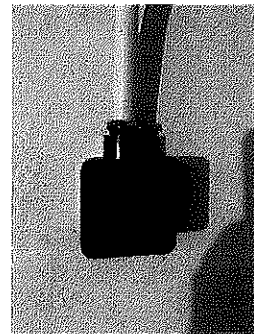


- Revoir le raccordement de l'interrupteur différentiel, le bouton 'test' est inopérant (L1: 5.3.5.3.; L3: 5.3.5.3.).



TOUR : Tour de l'installation cave

- Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.). Manque protection enfant





Rapport

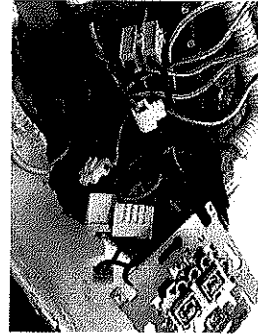
Original

RAPPORT N°

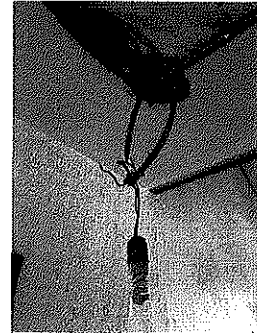
GEM/15/30794976/00/FR/000

TOUR : Tour de l'installation étage

- Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IPXX-B (L1: 4.2.2.3.; 4.2.2.4.; 5.1.4.; L2: 4.2.2.2.; 4.2.2.3. 5.1;4.; L3: 4.2.2.2.; 4.2.2.3.; 5.1.4.).



- Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.). Toutes les lampes des étages



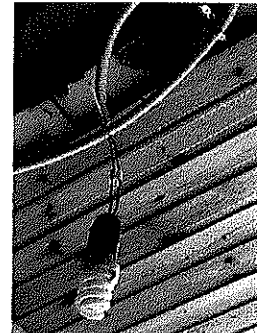
TOUR : Tour de l'installation grenier

- Les conducteurs VOB plus utilisés sont à supprimer ; RGIE Livre 1



TOUR : Tour de l'installation RDC

- Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.). Et au-dessus chaudière





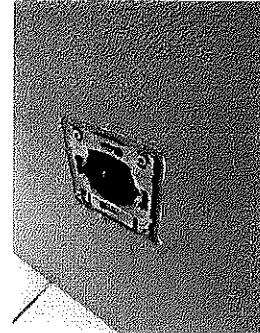
Rapport

Original

RAPPORT N°

GEM/15/30794976/00/FR/000

- Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées (L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.). Manque une rosace. Veuillez vérifier tout les interrupteurs et socle de prise de courant sur les structures en bois



- Fixer, raccorder l'appareillage correctement (L1: 5.1.1.1.; L2: 5.1.1.1.; L3: 5.1.1.1.).



Remarques

FINALISATION

- Descriptif : - 1 interrupteur différentiel II 40A 300mA - 1 interrupteur différentiel II 40A 30mA - 7 disjoncteurs II 16A - 6 disjoncteurs II 20A - 1 disjoncteur II 32A
- En l'absence des schémas électriques, la liste des infractions n'est pas limitative.

TOUR : Tour de l'installation étage

- Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.





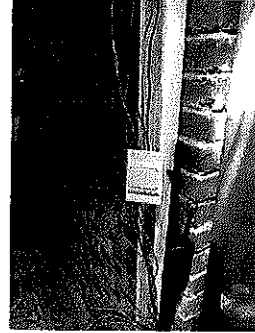
Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30794976/00/FR/000

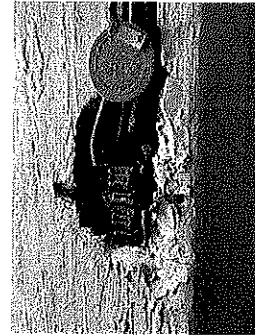
TOUR : Tour de l'installation grenier

- Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.



TOUR : Tour de l'installation RDC

- Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.





Rapport

Original

RAPPORT N°

GEM/15/30794976/00/FR/000

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Il y a lieu de donner suite aux remarques/recommandations reprises dans le présent rapport.

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 17/7/2025

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'ont pas été scellées.

Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.